

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 JUILLET 2021

FB/TD/YB n° 2021/01

Objet de la délibération :

Révision des tarifs de restauration
scolaire à compter de septembre
2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

(2 CONTRE : Mme CHARRIER Hélène
et Mme. DOROL Dalila).

Date de la convocation :

Le 06 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 juillet 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, BAUDELOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOKOUROFF Sonia, ROYNEL Éric, SAUTEUR Emmanuel, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène, Cécile COMBEAU, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Jean JOSEPH, Sylvie ROUZET

Excusés :

- BONVIN Béatrice, Pouvoir à François BELHOMME
- DAVID Guy, Pouvoir à Dominique BONNET

Absents :

- MARCHAND Jean-Paul
- AMELOT Thomas
- ESTAMPE Bruno
- MARCHAND Isabelle
- CLAIREMBAULT Claire
- HAMARD Rolland
- PICHARD Fabrice

Secrétaire de séance : M. ROYNEL Éric

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 11 juin 2018 portant révision de la restauration scolaire,
VU l'avis de la Commission des affaires scolaires en date du 16 juin 2021,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les tarifs de la restauration scolaire,

Madame BONVIN, Adjointe aux affaires scolaires propose de réviser les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021, comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210712-D2021_07_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2021
Affichage : 15/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

TARIFS		Prix du repas jusqu'au 31/08/21	Prix du repas à compter du 01/09/21
Tarif	Quotient		
A	quotient<=300	2,49	2,61
B	300<quotient<=550	2,97	3,09
C	550<quotient<=850	3,49	3,62
D	850<quotient<=1200	3,96	4,09
E	quotient>1200	4,43	4,56
EXT	Extérieurs	6,31	6,45
Personnel communal, enseignants		4,48	4,52
ATSEM, personnel de cuisine		2,39	2,42
Enfants apportant leur repas dans le cadre des Protocoles d'accueil individualisés		-	1,00

Il est proposé d'ajouter un nouveau cadre tarifaire pour les enfants bénéficiaires de Protocole d'Accueil Individualisé emportant leur repas personnel. En tenant compte de l'investissement en électroménager dédié (four à micro-ondes et réfrigérateur), et du personnel encadrant au même titre que les autres catégories d'enfant, il est demandé une participation financière minimale mais factuelle.

Sur l'exposé présenté, le conseil à la majorité **APPROUVE** la révision des tarifs de restauration scolaire à compter de septembre 2021.

Fait et délibéré à Epernon, le 12 juillet 2021

Le Maire,

F. BELHOMME




Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210712-D2021_07_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2021

Affichage : 15/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

